

**DOSSIER** / DES PORTS EN CHANTIER

BOUCHES-DU-RHÔNE

# Les ports de plaisance respectent l'environnement

PRÉCURSEURS SUR LE LITTORAL FRANÇAIS, LES PORTS DE PLAISANCE DE LA RÉGION ONT UNE DÉMARCHÉ ENVIRONNEMENTALE EXEMPLAIRE.

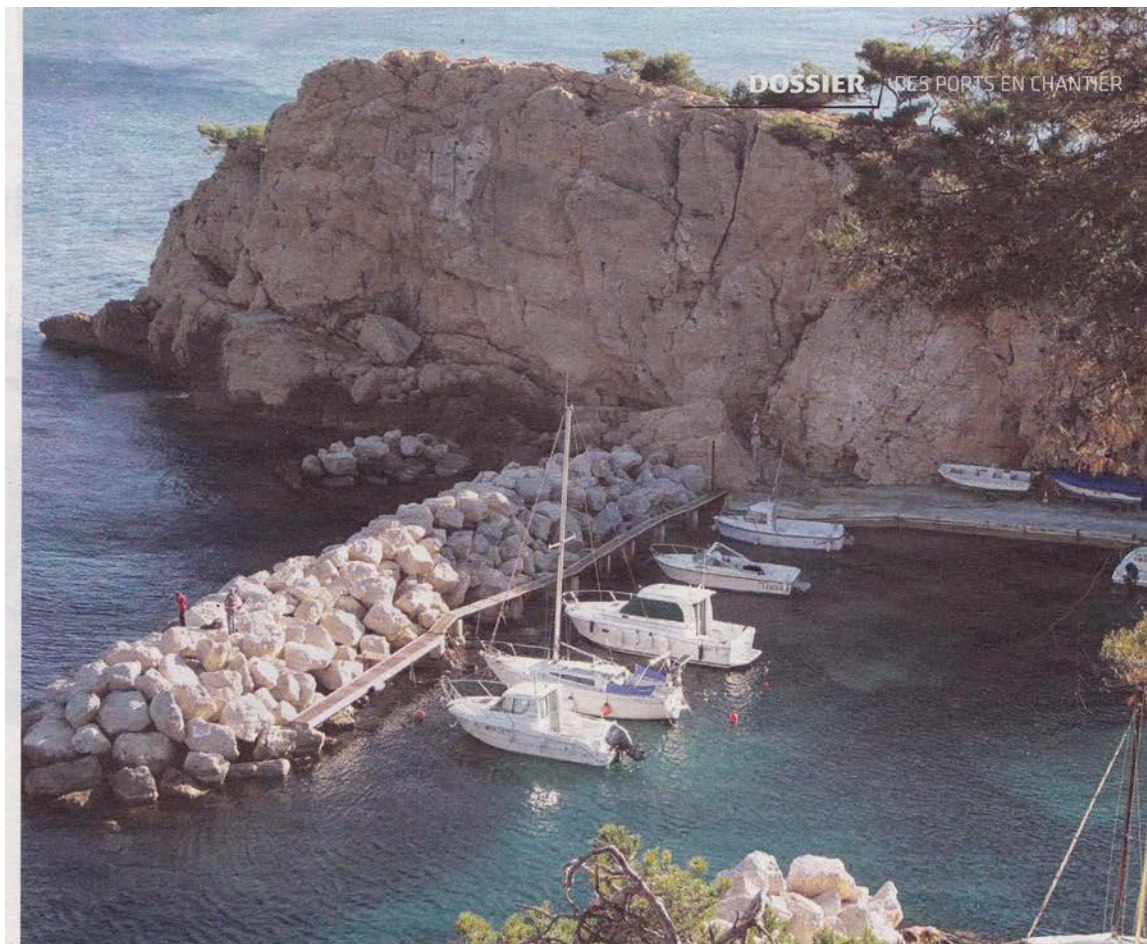


« DIFFICILE D'ATTIRER DES TOURISTES SI L'ENVIRONNEMENT EST POLLUÉ ! », SOULIGNE RENÉ GAUDINO, LE VICE-PRÉSIDENT DE L'UPACA. AU SENS ÉCONOMIQUE, LA DÉMARCHÉ « PORTS PROPRES » CONSISTE DONC À RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU PUBLIC EN TERMES DE SERVICES, DE LOISIRS, DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

**E**n avril 2016, les 24 ports de plaisance de l'ex-communauté urbaine de Marseille\* ont rejoint la cohorte des signataires de la Charte de développement durable des ports de plaisance et de pêche de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans la pratique, cela rime avec propreté des abords et absence de rejets polluants dans l'environnement marin. Cette attitude exemplaire semble logique puisque la région Paca a été précurseur en France des démarches environnementales. En 2008, elle a été la première à appliquer la certification « Gestion environnementale des ports de plaisance », devenue

plus tard certification européenne « Ports propres » sous le label Afnor Clean Harbor Guidelines.

Ce progrès est sans conteste à mettre au crédit de la Fédération française des ports de plaisance (FFPP) dont la délégation Paca n'a cessé de convaincre les gestionnaires de ports. « Comment pourrait-il en être autrement ? », s'interroge René Gaudino, le vice-président de l'Upaca (Union des ports de plaisance de Provence-Alpes-Côte d'Azur). « Difficile d'attirer des touristes si l'environnement est pollué ! » Au sens économique, la démarche « Ports Propres » consiste donc à répondre aux exigences



du public en termes de services, de loisirs, de développement et de protection de l'environnement.

Cela n'a pas toujours été le cas ! Il y a quelques décennies, certains ports étaient (au moins en partie) de véritables cloaques avec structures métalliques rouillées, des amas de vieux bidons de filets de pêche et de matériels pourris, et des navires à l'abandon. Une situation figée par le modèle économique (les ports de plaisance ou de pêche sont déficitaires), par l'absence de gouvernance (une juridiction floue) et un manque de civisme des usagers. Au bord du canal de Caronte, le port de pêche de Port-de-Bouc est longtemps resté l'un des plus mauvais exemples dans ce domaine. Les sels d'étain contenus dans les peintures anti-salissures ont aussi fortement impacté le milieu sous-marin.

#### Le tournant de la fin des années 2000

Les choses ont changé entre 2009 et 2011 avec le programme « Appel à projets pour des ports de plaisance exemplaires », en partenariat avec la Fédération des industries nautiques. Une trentaine de projets ont été retenus sur concours. Le défi était de conjuguer l'innovation en matière d'environnement, d'explorer des solutions émergentes et de

favoriser de nouvelles pratiques environnementales... tout en renonçant aux infrastructures lourdes.

Le Nouveau port de La Ciotat fait partie des élus. Certifié fin 2011, puis signataire de la charte en mai 2015, le port a reçu une subvention de 25.000 euros pour réaliser des travaux d'amélioration : création d'un point propre, réfection de la cale de mise à l'eau et de l'aire de carénage, modernisation de la station carburant. Selon les gestionnaires des ports engagés, la charte donne un nouvel élan et favorise la cohésion des équipes. « C'est aussi un outil pour penser l'avenir, et envisager de coûteux travaux de mise aux normes », affirme René Gaudino. Sur les forums, le point de vue des usagers est sans appel : ils se disent sensibles à la qualité environnementale des prestations autant qu'au montant à déboursier. Dans la pratique, les subventions ont permis de couvrir entre 30 et 70 % des travaux : réseaux de collectes d'eaux usées, dalles étanches, traitement des déchets... Des initiatives essentielles, mais qui, à elles seules, ne régleront pas la question de la pollution des ports. Des enquêtes et analyses démontrent qu'environ 1 % des déchets proviennent de l'activité portuaire elle-même. Devenus vertueux, les plaisanciers devront participer à convaincre les riverains.

■ Michel Deuff

\* Marseille Provence Métropole.

SELON LES  
GESTIONNAIRES DES  
PORTS ENGAGÉS, LA  
CHARTRE DE  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE DES PORTS DE  
PLAISANCE ET DE PÊCHE  
DE PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR DONNE UN  
NOUVEL ÉLAN ET  
FAVORISE LA COHÉSION  
DES ÉQUIPES. « C'EST  
AUSSI UN OUTIL POUR  
PENSER L'AVENIR, ET  
ENVISAGER DE COÛTEUX  
TRAVAUX DE MISE AUX  
NORMES », AFFIRME  
RENÉ GAUDINO.